

ARRETE MUNICIPAL

N° 193-2024

Arrêté du 23 octobre 2024

Objet : Manifestation du 15 novembre 2024 « Journée Filière Personnes Agées du Forez » réglementation provisoire du stationnement Parking du château et Parking des Forézielles

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code la Route 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n°58-1217 et l'ordonnance n°58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande présentée en date de ce jour par Le Centre Hospitalier du Forez,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires lors de la manifestation de la Journée Filière Personnes Agées du Forez

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit Parking des Forézielles et Parking du Château le vendredi 15 novembre 2024 de 8 h à 18 h

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place 24 h à l'avance par les Services Techniques de la Ville de Montrond-les-Bains.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur, tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Mr le Directeur Général des Services, Mr le commandant de brigade de gendarmerie de Montrond-les-Bains, le service Police Municipale, à Mr le chef du centre de secours, à Mr le directeur des Forézielles, aux services techniques de la commune, et affichée en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Serge Percet', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE MONTROND LES BAINS' around the top edge and '(Loire)' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or coat of arms.